

DECISION N°20/2021

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Date de convocation :
10 septembre 2021

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNE, Daniel FROMENT, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°21/2021

**ADOPTION DES
PROCES-VERBAUX
DES BUREAUX DU 22
AVRIL 2021 ET DU 10
MAI 2021**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation procès-verbaux des bureaux du 22 avril 2021 et du 10 mai 2021.

Le Bureau, à l'unanimité, moins une abstention

- ADOPTE les procès-verbaux des bureaux du 22 avril 2021 et du 10 mai 2021.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°22/2021

**DESIGNATION DES
VICE-PRESIDENTS DU
PARC POUR LA
REGION HAUTS-DE-
FRANCE, LA REGION
ILE-DE-FRANCE ET LE
DEPARTEMENT DE
L'OISE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGEO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau est composé de 6 Vice-Présidents dont :

- une Vice-Présidence confiée à un Conseiller régional des Hauts-de-France
- une Vice-Présidence confiée à un Conseiller régional d'Ile-de-France
- une Vice-Présidence confiée à un Conseiller départemental de l'Oise.

Il ajoute que, suite au renouvellement des Assemblées régionales et départementales, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents représentant les Régions et le Département de l'Oise.

Il demande aux représentants de la Région Hauts-de-France présents qui est candidat.

Manoëlle MARTIN se déclare candidate.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ELIT Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Parc

Monsieur MARCHAND demande aux représentantes du Département de l'Oise qui est candidat.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION222021-AU

Nicole COLIN se déclare candidate.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ELIT Nicole COLIN, Vice-Présidente du Parc

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°23/2021

REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE CONCERNANT LE MOBILIER DE STATIONNEMENT VELOS

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND explique qu'il reste 16 815 € sur l'enveloppe de la deuxième tranche des équipements de stationnement vélos et que le Parc a lancé un nouvel appel à projets en mai 2021, pour le financement d'arceaux et de mobiliers semi ouverts.

Il ajoute que 8 dossiers de demande ont été déposés mais qu'en reprenant les mêmes modalités de financement des communes que lors des tranches précédentes, la répartition du mobilier, en fonction des demandes formulées, dépasse le budget disponible (19 949€).

Communes	Type	Prix à l'unité	Nbre d'équip.	Coût total	Coût pour les communes	Coût pour le parc
Asnières-sur-Oise	Arceaux	135€	10	1 350€	405€	945€
Chantilly	Mobilier semi ouvert	2 875€	6	17 250€	6 900€	10 350€
Chaumontel	Mobilier semi ouvert	2 820€	1	2 820€	846€	1 974€
Creil	Arceaux	81€	30	2 430€	972€	1 458
Fresnoy-le-Luat	Arceaux	81€	6	486€	146€	340
Mortefontaine	Arceaux	81€	10	2 130€	639€	1 491€

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-256005638-20211004-DECISION232021-AU

	Arceaux	110€	12			
Précy	Arceaux	110€	4	3 415€		
	Mobilier semi ouvert	2 975€	1			
Verneuil-en-Halatte	Arceaux	111€	8	1 428€	428€	1 000
	Arceaux	135€	4			
TOTAL			92	31 039€	11 362€	19 949€

Monsieur DUFUMIER explique que sa Commission a proposé de réduire de 2 le nombre d'abris à vélos semi ouverts à Chantilly, compte tenu de la demande de la commune, bien supérieure à celles des autres communes. Il ajoute qu'il resterait un delta qui pourrait financer à la commune de Chantilly quelques arceaux.

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE de la répartition suivante :

Communes	Type	Prix à l'unité	Nbre d'équip.	Coût total	Coût pour les communes	Coût pour le parc
Asnières-sur-Oise	Arceaux	135€	10	1 350€	405€	945€
Chantilly	Mobilier semi ouvert	2 875€	4	11 500€	4 600€	6 900€
Chaumontel	Mobilier semi ouvert	2 820€	1	2 820€	846€	1 974€
Creil	Arceaux	81€	30	2 430€	972€	1 458
Fresnoy-le-Luat	Arceaux	81€	6	486€	146€	340€
Mortefontaine	Arceaux	81€	10	2 130€	639€	1 491€
	Arceaux	110€	12			
Précy	Arceaux	110€	4	3 415€	1 026€	2 391€
	Mobilier semi ouvert	2 975€	1			
Verneuil-en-Halatte	Arceaux	111€	8	1 428€	428€	1 000
	Arceaux	135€	4			
TOTAL			92	25 559€	9 062€	16 499€

- VALIDE le principe que le delta de l'enveloppe restant finance à la commune de Chantilly, au taux de 60%, quelques arceaux, si la commune le souhaite.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°24/2021

AVIS SUR LE PLU REVISE DE LA CHAPELLE EN SERVAL

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND présente le projet d'avis portant sur le PLU révisé de la commune de La Chapelle-en-Serval.

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE le projet d'avis ci-joint.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°25/2021

AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE SENLIS

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGEOU, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Date de convocation :
10 septembre 2021

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND présente le projet d'avis portant sur le RLP de la commune de Senlis.

Après discussion, il est noté que le paragraphe prête à confusion et qu'il conviendrait d'être davantage explicite, sur l'absence de compatibilité avec la Charte des dispositions du RLP relatives à la pollution lumineuse.

Il est proposé de retravailler l'avis dans ce sens.

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE le projet d'avis ainsi modifié.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°26/2021

AVIS SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLU D'ORRY-LA- VILLE

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Date de convocation :
10 septembre 2021

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND présente le projet d'avis portant sur le projet de modification n°2 du PLU d'Orry-la-Ville.

A l'unanimité, le Bureau

- VALIDE le projet d'avis ci-joint.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°27/2021

**MOBILISATION DU
FONDS "ETUDES
D'AMENAGEMENT"
POUR L'ETUDE DU
PARC DU VIEUX
CHATEAU A
LUZARCHES**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAL, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte que l'objectif de l'étude d'aménagement du site du parc du Vieux château est de formaliser un projet urbain sur le site du domaine de « La Sapinière » en relation avec le parc du château de la Motte, afin de pouvoir inscrire dans le document d'urbanisme communal préalablement à l'ouverture à l'urbanisation, les orientations et prescriptions nécessaires à une parfaite intégration de nouveaux bâtiments sur le site dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager d'ensemble.

Il précise que l'étude se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes environnementales et paysagères du site et premières orientations d'aménagement
- Phase 2 : Premières propositions d'aménagement et variantes
- Phase 3 : plan d'aménagement et schéma d'orientations

Il ajoute que le coût de cette mission est de 26 280 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Luzarches participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 8 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION272021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°28/2021

**MOBILISATION DU
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT DE
LA PLACE DE LA MAIRIE
ET DE LA PLACE PAUL
DARRAS, A VILLERS
SAINT FRAMBOURG -
OGNON**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de Villers-Saint-Frambourg-Ognon souhaite que soit réalisée une étude d'aménagement de la place de la Mairie et de la place Paul Darras pour, d'une part, aboutir à une requalification des espaces et leur donner une cohérence d'ensemble qui respecte la spécificité des deux places et, d'autre part, proposer une articulation nouvelle entre elles, basée sur un vocabulaire paysager qui viendrait « effacer » les césures routières aujourd'hui trop présentes.

Il ajoute que l'étude se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Evaluation des contraintes urbaines et paysagères des sites et premières esquisses
- Phase 2 : Premières propositions d'aménagement et variantes
- Phase 3 : plans d'aménagement de la place de la Mairie et de la place Paul Darras

Il précise que le coût de cette mission est de 12 060 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Villers-Saint-Frambourg-Ognon participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 8 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION282021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°29/2021

**MOBILISATION DU
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT AU
LIEU-DIT « LE TEMPLE »
A MORTEFONTAINE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte que l'objectif de l'étude de principes d'aménagement du lieu-dit « le Temple » de MORTEFONTAINE est de revaloriser le parc pour le mettre à disposition des habitants.

Il ajoute qu'il s'agira d'imaginer un projet paysager qui prenne en compte la dimension historique et patrimoniale, qui organise l'espace, les déambulations, les découvertes, les points de vue, les lieux de repos pour créer un parc à la fois accueillant pour les visiteurs et favorable à la faune et la flore locales.

Il explique qu'une expertise phytosanitaire et mécanique sur les arbres du parc sera nécessaire.

Il précise que l'étude se déroulerait en 2 phases :

PH1 – analyse et premières orientations d'aménagement paysager – expertise phyto-sanitaire

PH2 – développement d'un scénario, estimation des coûts.

Il note que le coût de cette mission est de 13 740 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Mortefontaine participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 4 octobre 2021,

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION292021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°30/2021

**MOBILISATION DU
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT DES
PARCELLES
ADJACENTES A LA
MAIRIE DE
MORTEFONTAINE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte que l'objectif de l'étude de principes d'aménagement est de formaliser un projet paysager mettant en valeur les parcelles attenantes à la mairie et ainsi de pouvoir les mettre à disposition des habitants à des horaires aménagés.

Il note que le coût de cette mission est de 10 164 €, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Mortefontaine participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 4 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION302021-AU

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°31/2021

**MOBILISATION DU
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
POUR UNE ETUDE
D'AMENAGEMENT AU
HAMEAU DE LOISY A
VER-SUR-LAUNETTE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte que le hameau de Loisy est traversé quotidiennement par une vingtaine de cars scolaires rue Gérard de Nerval qui déposent et emmènent des élèves vers l'école maternelle et primaire située dans le bourg et à Eve (RPI), le collège et le lycée à Nanteuil Le Haudouin, Mortefontaine et Senlis.

Il explique que la municipalité s'inquiète de la vitesse des automobilistes qui crée de l'insécurité pour les enfants et les parents et qu'elle souhaite sécuriser les arrêts tout en préservant le caractère rural du village.

Il précise que l'étude se déroulerait en 2 phases :

- Phase 1 – présentation du diagnostic, des dispositifs de ralentissement et des orientations y compris réflexion sur la circulation route de Ver.
- Phase 2 – présentation du développement d'un scénario, estimation des coûts.

Il note que le montant total de l'étude s'élève à 10 668 € TTC, que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Ver-sur-Launette participerait à hauteur de 20 % du montant de l'étude.

Vu l'avis favorable de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 4 octobre 2021,

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION312021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer
- DECIDE de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°32/2021

MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Commune de Chaumontel : Plantation de 82 pommiers sur l'île d'Ysieux.

La commune souhaite augmenter l'intérêt écologique du lieu-dit Le Chemin de Bertinval dit « L'île d'Ysieux » avec la plantation d'un nouveau verger qui redonnerait son caractère arboricole à la commune.

- Le montant total du devis est de 9 103,80 € HT, pour la fourniture et la plantation des arbres fruitiers, la fourniture du terreau et du fertilisant nécessaires à la plantation, la mise en place des protections.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 7 283 €.

FONTAINE-CHAALIS – Installation du verger conservatoire sur le site de l'Abbaye Royale de Chaalis

En 2020, 37 arbres fruitiers de plein champs ont été plantés. L'Institut de France prend en charge les travaux d'aménagement nécessaires (réfection des murs de clôture, aménagement des accès, préparation du sol, etc.), le Parc, quant à lui, fournit les arbres, qui se trouvent en pépinière (issus de greffons prélevés à partir de fruitiers de variétés anciennes).

Pour l'année 2021-2022, la plantation de la parcelle expérimentale va être réalisée. Une première dépense concerne le matériel nécessaire à la plantation : piquets d'acacia, amarres à percussion, fils de tension, tendeur, dada clip, manchon à dissuasion, tuteurs en bambou, crampons bardés. Le coût total du matériel s'élève à 3 400,40 € TTC.

CREIL - Fleurissement du cimetière du Plessis-Pommeraye

La ville de CREIL a participé au programme d'actions 2019 pour la valorisation paysagère et la gestion des cimetières. Le bureau d'étude CHAMP LIBRE a réalisé l'étude paysagère du cimetière du Plessis-Pommeraye. La réalisation des propositions se fera en plusieurs étapes. La première consiste en la plantation de plantes vivaces dans les intertombes sur un îlot de concessions en pleine terre (600m ; environ 5000 plants). Afin d'informer et de sensibiliser la population aux transformations envisagées, CHAMP LIBRE encadrera un chantier participatif d'une demi-journée, le 9 octobre.

- Le montant total des devis est de 6 613.70 € HT, pour la fourniture des plantes vivaces et le compost.
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 3 307 €.

AVILLY-SAINT-LEONARD – Plantation d'une haie à l'école communale

La commune souhaite améliorer l'aspect de son école de la Nonette située au cœur du village. Actuellement clôturée par un grillage sans brise-vue, la commune souhaite voir s'effacer celui-ci au profit d'une haie végétale diversifiée.

- Le montant du devis est de 3 413,23€ HT, comprenant la fourniture des arbustes, du paillage, des protections des plantations ainsi que les travaux.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 731 €.

ERMENONVILLE - Plantation d'une haie mixte autour du verger rue Léon Martin

En mai 2019, l'ADSE (Association pour la Défense du Site d'Ermenonville) a proposé en partenariat avec la municipalité un projet de « végétalisation des espaces publics d'Ermenonville » dans lequel figurait la création d'un verger rue Léon Martin. Ce verger a été planté avec le soutien technique et financier du Parc lors d'un chantier participatif en décembre 2019. L'ADSE et la commune souhaitent à présent poursuivre l'intégration de ce nouvel espace dans le site en remplaçant la clôture grillagée par une haie champêtre.

- Le montant du devis est de 735.58 € HT, comprenant 112 arbustes et 6 rosiers.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 588 €.

SURVILLIERS – Expertise de 59 peupliers d'Italie

Le patrimoine arboré de Survilliers est vieillissant et pas toujours approprié aux situations urbaines.

Afin de prendre la décision la plus appropriée, la municipalité souhaite faire expertiser ses arbres. Elle envisage bien sûr d'en replanter si elle devait être amenée à en abattre certains.

- Le montant de l'expertise est de 3 757.20 € TTC.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 006 €.

FOSES – Abattage et plantation d'arbres chemin de Beaumont

La ville de FOSSES possède un alignement de peupliers d'Italie vieillissants (environ 40 ans) et dangereux, situé chemin de Beaumont en limite du collège Stendhal. Afin d'éviter tout accident, les élus de la ville ont décidé de renouveler pluriannuellement le patrimoine arboré présent sur cette zone. La demande de subvention porte sur une partie du projet global : 10 peupliers à abattre sur les 19 et 7 Acer campestre à planter sur 14.

- Le montant total des devis est de 9 900 € HT, pour l'abattage, le rognage et la dévitalisation des souches ainsi que pour la fourniture et la plantation de 7 arbres.
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 4 950 €.

VILLERS-SAINT-FRAMBOURG - OGNON – Expertise de 10 tilleuls de la place de la mairie

La commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG – OGNON envisage des travaux d'aménagement de la place de la Mairie et de la place Paul Darras. Pour cela une étude d'aménagement sera encadrée par le Parc. En amont de cette étude, la commune souhaite connaître l'état sanitaire des 10 tilleuls de la place de la Mairie afin d'apporter tous les éléments de réponse au maître d'œuvre avant la réalisation de son étude d'aménagement et de pouvoir statuer sur le maintien ou non des tilleuls sur la place.

- Le montant de l'expertise est de 1 200 € (TVA non applicable ; art. 293 B du CGI)
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 960 €.

COYE-LA-FORET – Plantation d'un talus rue d'Hérivaux

Le projet est de réaménager deux zones autour de l'école des Bruyères : un massif pédagogique dont le but sera d'expliquer le rôle des couvre-sols au pied des arbres et la végétalisation d'un talus bordant l'école des Bruyères avec des plantes vivaces qui seront capable de fixer le sol entre les rochers. La pose d'une signalétique d'information expliquera le rôle de la décomposition des feuilles, du piétinement, du couvert végétal.

- Le montant du devis est de 3 054.95 € HT

- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 444 €.

COYE-LA-FORET – Expertise de 72 tilleuls de la rue d'Hérivaux et 28 tilleuls de la place Blanche

La commune de COYE-LA-FORET a été sélectionnée par le PNR pour participer à une étude sur la « gestion paysagère des eaux de pluie » sur son territoire. Lors du 3ème comité de pilotage de cette étude, des scénarii ont été présentés. Les axes de la rue d'Hérivaux et la place Blanche ont été identifiés comme zone à potentiel par le bureau d'étude. Pour infiltrer les eaux de pluie, le plus propice est de créer des zones d'infiltration au pied de l'alignement de tilleuls, rue d'Hérivaux. Cet alignement est actuellement en surplomb par rapport à la rue et au trottoir, et perd donc de son potentiel d'infiltration.

Une étude phytosanitaire permettrait d'apporter des arguments pour orienter le choix du scénario.

La même réflexion porte sur les 28 tilleuls de la place Blanche.

- Le montant de l'expertise est de 2 731.55 € TTC.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 185 €.

SAINT-MAXIMIN – Etude paysagère pour l'aménagement d'une promenade entre le bourg de Saint-Maximin et le pont de Saint-Leu-d'Esserent.

La nouvelle équipe municipale a programmé la réalisation de liaisons douces et le développement d'espaces arborés. En début d'année 2021, la ville a créé une piste cyclable et piétonne rue Ambroise Croizat. Ce nouveau projet a pour but de poursuivre l'aménagement. Le périmètre du projet démarre de la fin de la rue Ambroise Croizat pour finir au hameau du pont de Saint-Leu-d'Esserent. Il s'agit de réaliser un chemin piéton et vélo pour favoriser la promenade des familles. Ce chemin sera planté d'arbres et équipé de bancs, de tables, d'un point de vue sur l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent, de panneaux décrivant la biodiversité en place sur les lieux.

- Le coût de l'étude est de 6 870 € HT.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 496 €.

Vu les avis favorables de la Commission Architecture urbanisme Paysage – sous-groupe Gestion de projets en date du 4 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER :

- 7 283 € à la commune de CHAUMONTEL pour la plantation de 82 pommiers sur l'île d'Ysieux.
- 3 307 € à la commune de CREIL pour le fleurissement du cimetière du Plessis-Pommeraye
- 2 731 € à la commune d'AVILLY SAINT LEONARD pour la plantation d'une haie à l'école communale
- 588 € à la commune d'ERMENONVILLE pour la plantation d'une haie mixte autour du verger rue Léon Martin
- 3 006 € à la commune de SURVILLIERS pour une expertise sur 59 peupliers d'Italie
- 4 950 € à la commune de FOSSES pour l'abattage et la plantation d'arbres chemin de Beaumont
- 960 € à la commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON pour une expertise sur 10 tilleuls de la place de la mairie
- 2 444 € à la commune de COYE-LA-FORET pour la plantation d'un talus rue d'Hérivaux
- 2 185 € à la commune de COYE-LA-FORET pour une expertise sur 72 tilleuls de la rue d'Hérivaux et 28 tilleuls de la place Blanche
- 5 496 € à la commune de SAINT-MAXIMIN pour une étude paysagère pour l'aménagement d'une promenade entre le bourg de Saint-Maximin et le pont de Saint-Leu-d'Esserent.

- VALIDE les dépenses concernant le matériel nécessaire à la plantation du verger conservatoire sur le site de l'Abbaye Royale de Chaalis

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le **Pour copie cont** 

ID : 060-256005638-20211004-DECISION322021-AU



Patrice MARCHAND

DECISION N°33/2021

**MOBILISATION DU
FONDS POUR
L'INTEGRATION
PAYSAGERE DES
BATIMENTS
AGRICOLIS ET/OU LIES
A L'ACTIVITE
FORESTIERE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Projet de construction d'un poulailler porté par la SCEA TORDEUR, représentée par Alexis TORDEUR, sur la commune de Rully.

L'aide financière demandée est la suivante :

- Demande d'aide au titre de l'étude architecturale : 1 760 € correspondant à 80% du montant des coûts de l'étude, chiffrée par facture à 2 200 € HT ;
- Demande d'aide au titre des aménagements paysagers des abords : 2 116 € correspondant à 80% du montant des coûts d'aménagement, chiffrés par devis à 2 645,10 € HT. Les travaux d'insertion paysagère résident dans la plantation de haies autour de bâtiments et de 10 arbres haute-tige devant les bâtiments. La main d'œuvre et le matériel (paillage biodégradable, tuteurs, ...) sont compris dans la demande d'aide financière.

Projet de construction d'un haras porté par les Ecuries de Pontarmé, représentées par Carole SANS sur la commune de Pontarmé.

Le haras sera composé d'un rond de longe (marcheur), d'un hangar de stockage d'un bâtiment de boxes, d'une

maison d'habitation, d'un manège couvert. La demande d'aide ne concerne que
En fonction de l'avancement du projet, d'autres sollicitations d'aides financières
réalisées.

L'aide financière demandée est la suivante :

- Demande d'aide au titre de l'étude architecturale : 4 000 € correspondant au plafond de l'enveloppe, chiffrée par facture à 13 800 € HT ;
- Demande d'aide au titre des travaux sur les bâtiments : 14 698 €, correspondant à 80% du montant des surcoûts de construction estimés à 18 373 € HT sur la base des devis fournis.

Vu l'avis de la Commission Agriculture/cheval en date du 20 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité

- DECIDE D'OCTROYER les aides financières suivantes :

- à la SCEA TORDEUR :
 - 1 760 € au titre de l'étude architecturale
 - 2 116 € au titre des aménagements paysagers des abords
- Aux écuries de Pontarmé :
 - 4 000 € au titre de l'étude architecturale
 - 14 698 € au titre des travaux sur les bâtiments

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires

- MOBILISE le Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°34/2021

AVENANT A LA CONVENTION ACTIONS CŒUR DE VILLE DE SENLIS

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'Etat a déployé un programme national intitulé « Action cœur de ville » (ACV) destiné aux villes moyennes qui sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais qui connaissent des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale et que ce programme a pour objectif de coordonner l'action des acteurs, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de villes.

Il explique que la Ville de Senlis a été retenue par l'Etat pour bénéficier de ce dispositif, qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2018 entre la commune de Senlis, l'Etat et un certain nombre de partenaires dont le Parc naturel régional.

Il précise que cette convention décrit les modalités de mise en œuvre du programme, expose l'intention des parties à s'inscrire dans la démarche du programme, les signataires s'engageant à mobiliser leurs moyens humains et financiers pour permettre la réalisation d'actions entrant dans leur champ d'intervention.

Il rapporte qu'un avenant N°2 est proposé par la Ville de Senlis et l'Etat à l'ensemble des partenaires et qu'il a pour objectifs d'homologuer la convention Actions Cœur de ville en convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le  le Parc car rép
ID : 060-256005638-20211004-DECISION342021-AU

Il souligne qu'un certain nombre de projets indiqués dans cette convention intéresse de nombreux objectifs de la Charte et que cet avenant ORT ne comporte pas le Parc.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention Actions Cœur de ville de Senlis et AUTORISE le Président à le signer

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°35/2021

**CONVENTION
D'ENGAGEMENT ET DE
PARTENARIAT ENTRE
LE COMITE REGIONAL
DU TOURISME ET DES
CONGRES DES HAUTS
DE FRANCE ET LES PNR
DES HAUTS DE FRANCE**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGEO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND explique que le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France propose un accompagnement marketing personnalisé aux territoires, filières et acteurs de l'économie touristique régionale afin de déployer ses expertises.

Il ajoute qu'il propose de passer une convention avec les 5 parcs naturels régionaux des Hauts-de-France.

Il précise que les guides nature du Parc sont particulièrement intéressés par cette proposition d'accompagnement qui leur permettra de mieux adapter leur communication et leurs activités aux attentes des visiteurs du territoire.

Il note que l'accompagnement des guides nature sera réalisé en commun avec les quatre autres Parcs Naturels Régionaux des Hauts-de-France.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION352021-AU

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité

- APPROUVE le texte de la convention ci-jointe et AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°36/2021

**CONVENTION POUR
L'ATTRIBUTION DE LA
MARQUE « VALEURS
PARC NATUREL
REGIONAL » AU TOUR-
OPERATEUR
SEPTENTRION**

Séance du 4 octobre 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle de l'Obélisque à Senlis, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 17

votants : 2

Date de convocation :
10 septembre 2021

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, Nathalie LEBAS, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc.

Monsieur MARCHAND explique que la convention proposée encadre l'attribution de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » au tour-opérateur Septentrion pour la conception et la commercialisation de séjours dans les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France.

Il précise qu'il s'agit d'une convention commune aux 5 Parcs des Hauts-de-France dans lesquels l'agence Septentrion propose des séjours, qu'elle serait signée par les cinq Parcs, l'agence Septentrion et la Fédération des Parcs et que, dans cette convention, sont listés les différents séjours proposés et les engagements des parties prenantes.

Il ajoute que les 5 Parcs s'engagent à collaborer pour l'élaboration des séjours proposés sur leur territoire et à soutenir la communication de ces séjours.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité

- APPROUVE le texte de la convention ci-jointe et AUTORISE le Président à la signer.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20211004-DECISION362021-AU

Le Président,



Patrice MARCHAND